

## **CONVENTION DE STAGE**

(3EME ANNÉE)

I - PARTIES A	LA CONV	/ENTION
---------------	---------	---------

I-PARTIES A EA CONVENTION	
L'Institut Ucac-Icam, campus de Douala, B.P. 5504 Douala-Cameroun Tél : 00 237 2 Yansoki-Douala, représenté par Martial ADIANG, agissant en qualité de Directeur.	43 11 13 96, situé à
Yansoki-Douala, represente par Martial ADIANG, agissant en qualité de Directeur.	Ci-après l'Ecole,
	D'une part,
R-1:1 1 6 6:00	
L'Entreprise Bertiland Corporation	
B.P.: 16406 Yaounde!	
Tel. 677 10 71 62	
Représentée par Tir TSAKAM Octave	
Agissant en qualité de Directeur Général	
Agissant en qualité de Utrecueur ucheta	
	Ci-après l'Entreprise,
	D'autre part,
L'Etudiant(e).	
Now at Detrom : NOTENTENT LINE SONTE	
Adresse:	
Adresse: Promotion: X2027	***************************************
Etudiant(e) en Cycle : 1° année du second cycle ingénieur	Télécoms et Génie
Préparant le titre de « Ingénieur en Informatique, Spécialités : Réseaux et	
Logiciel »	
	Ci-après l'Etudiant(e).
	D'autre part.
Pour la période du 16 décembre 2024 au 14 mars 2025	
Le tuteur en entreprise est Mme/M. TSAKATI Octave	
Le tuteur en entreprise est Mme/M15.13.51.1.1	
Le Référent Institut qui suit l'étudiant et viendra le visiter est M	

# II - PROJET PEDAGOGIQUE ET CONTENU DU STAGE

Le stage en entreprise fait partie intégrante du cycle de formation « Ingénieur en Informatique, Réseaux et Télécoms et Génie Logiciel », dont le volume horaire de formation par année d'enseignement est de :

Année d'enseignement	en centre / année	en stage / année	Total
3èm année	721h	525h	1 246h
4 <sup>ème</sup> année	581h	700h	1 281h
5 <sup>ème</sup> année	546h	875h	1 421h



Le stage en entreprise a pour objet l'application pratique de l'enseignement dispensé à l'Ecole. Il est obligatoire et constitue un élément nécessaire à l'obtention du titre visé par l'Etudiant(e).

Le programme et le sujet du stage ont été établis en concertation avec l'Enseignant référent, le Tuteur de stage et l'Etudiant(e), en fonction du programme de la formation. Ces éléments figurent dans <u>l'Annexe 1</u> de la présente convention (Note pédagogique / Validation du sujet de stage en entreprise).

### III - MODALITES DU STAGE

### A- Durée du stage et dates de stage

La durée totale du stage est de « 13 semaines », à raison de 40 heures maximum par semaine.

Le stage se déroule du 16 décembre 2024 au 14 mars 2025, dans les locaux de l'Entreprise situés :

En cas de lieux multiples, préciser chacun d'eux et les dates correspondantes

Pendant sa période de stage en entreprise, l'Étudiant(e) pourra être amené à travailler :

- € La nuit
- € Le dimanche
- € Les jours fériés (préciser les dates)

#### B- Encadrement, noms et fonctions des responsables du stage

Lors de ce stage, l'Etudiant(e) est, pour assurer son suivi pédagogique, encadré par :

 Monsieur JOUGUEM YOUMBI Bruce, Enseignant Référent, Tuteur à l'Institut UCAC-Icam à l'Institut UCAC-Icam

Tél: 00 237 653 22 04 39, Email: bruce.jouguem@ucac-icam.com

Mme/M. TAMBO OLivier	(Fonction) Salarié de
l'entreprise, (Maître de stage)	Email :

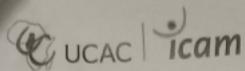
L'Enseignant référent et le Tuteur de stage se tiennent informés de l'état d'avancement du stage et des difficultés éventuelles.

Ils se réunissent en présence de l'Etudiant(e), à mi-parcours du stage (et plus si nécessaire) dans les locaux de l'Entreprise, pour vérifier l'adéquation des activités du stage avec les objectifs pédagogiques poursuivis. Cette rencontre donne lieu à un compte-rendu. Les éléments concernant ce stage sont consignés dans une fiche d'évaluation (cf. paragraphe IV - Evaluation du stage).

#### C- Gratification et avantages

Le stage ne peut être considéré comme une période d'activité salariée.

L'Institut propose à l'entreprise de verser une indemnité de **75 000F/mois** à l'étudiant pendant sa période de stage de 3<sup>ème</sup> année. Néanmoins, l'entreprise reste libre de modifier cette indemnité à sa guise et selon



F par ses habitudes. Ainsi, l'entreprise décide de donner une indemnité de ...... mois à l'étudiant(e) pendant sa période de stage.

Lorsque l'Etudiant(e), dans le cadre de sa formation en Entreprise, accompagne son Tuteur de stage dans ses, déplacements, professionnels ou se déplacements. ses déplacements professionnels ou se déplace à l'initiative de son Tuteur de stage, il percevra le remboursement des frais engagés.

# D- Protection sociale et Responsabilité civile

La police responsabilité civile et accident de l'Institut couvrent les risques de toute activité organisée par l'Institut, y compris lors des stages en entreprise. En cas d'accident, la direction de l'Institut devra être prévenue dans les plus brefs délais.

### E- Discipline, confidentialité

- 1) Durant son stage, l'Etudiant(e) est soumis à la discipline de l'Entreprise, notamment en ce qui concerne les horaires de travail et la sécurité. Lorsque l'Entreprise est dotée d'un règlement intérieur, elle s'engage à en remettre une copie à l'Etudiant(e) dès l'entrée en stage.
- 2) Pendant toute la durée du stage ainsi qu'après son expiration, l'Etudiant(e) est soumis à la plus large obligation de réserve et au secret professionnel absolu.

L'Etudiant(e) prend donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations qu'il a recueillies, y compris le rapport de stage, pour en faire l'objet de publication, communication à des tiers sans accord préalable de la Direction de l'Entreprise. Cet engagement vaudra non seulement pour toute la durée du stage, mais également après son expiration.

Il s'engage également à ne pas conserver, emporter ou prendre copie de documents ou logiciels de quelque nature que ce soit, appartenant à l'Entreprise, sauf accord de cette dernière.

Le non-respect de ces dispositions exposera l'Etudiant(e) à des poursuites pénales.

Le personnel de l'Ecole et l'Etudiant(e) chargé du rapport de stage, s'engagent à ne pas publier ni communiquer les renseignements de toute nature dont ils auraient connaissance à l'occasion des travaux effectués dans le cadre de cette convention s'ils n'obtiennent pas, au préalable, l'accord de l'Entreprise.

#### F- Absence

L'Etudiant(e) ne pourra s'absenter durant son stage sauf accord de l'Entreprise et de l'Ecole. Il pourra cependant être amené à suivre, pendant ce stage, certains modules d'enseignement à l'Ecole, dont les dates seront portées, par écrit, à la connaissance du Tuteur de stage

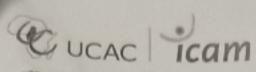
# G- Propriété industrielle et intellectuelle

L'Entreprise se réserve un droit d'usage des études réalisées. En particulier si les travaux effectués au cours de ces études peuvent donner matière à demande de brevet ou à dépôt de publication. Celui-ci sera effectué au nom de l'Entreprise avec paiement des frais correspondants. Elle s'engage à faire mention du nom, de la formation et de l'Ecole d'origine de l'Etudiant(e) dans le brevet et les publications qu'elle fera à ce sujet.

## H- Interruption, rupture

En cas de manquement à la discipline, le Tuteur de stage se réserve le droit de mettre fin de manière anticipée au stage, après en avoir averti l'Enseignant référent.

Lorsque le déroulement du stage n'est pas conforme aux engagements pris par l'Entreprise, l'Enseignant référent peut également, après un entretien avec le Tuteur de stage, mettre fin de manière anticipée au stage.



En cas d'interruption ou de rupture du stage, l'Etudiant(e) devra réaliser une nouvelle période de stage durée entre Entreprise, pour la durée restant à réaliser. Si la période de stage réalisée correspond à une période complément des études, la Direction des Etudes pourra dispenser l'Etudiant(e) de réaliser une période complémentaire.

## IV - EVALUATION DU STAGE

Le stage fait l'objet, à son issue, d'une double évaluation, d'une part par le Tuteur de stage en entreprise, cette évaluation est portée sur la fiche « Satisfaction des entreprises », d'autre part par un jury, composé de pédagogues et de professionnels, qui évaluera le rapport et la soutenance associée. Cette évaluation est portée sur les fiches «Evaluation du rapport de stage et Evaluation de la présentation orale» respectivement. Ces évaluations complèteront le dossier de suivi pédagogique de l'Etudiant(e), conservé par l'Ecole.

L'Entreprise remettra à l'Etudiant(e) à l'issue du stage une attestation décrivant les missions effectuées par lui et qui précisera la durée effective totale du stage. Cette attestation pourra le cas échant accompagner le futur curriculum vitae de l'Etudiant(e).

> Fait en trois (3) exemplaires originaux A Douala, Le .....

L'Ecole Maximilien BOSSOU Responsable de Formation	Cachet Signature
L'Enseignant Référent Bruce JOUGUEM	Cachet Signature
L'Etudiant(e)	Signature
L'Entreprise	Cachet Signature  Bertiland Corporation LLC Holding
Le Tuteur de stage	Signature